



République de Côte d'Ivoire  
Union-Discipline-Travail

-----  
*Cabinet du Premier Ministre*  
-----

*Systeme de suivi du travail des enfants  
dans le cadre de La certification  
du processus de production du cacao.*

-----  
*Le Comité de Pilotage*

## Résumé du rapport

Contact :  
Mme Acquah Assouan  
+ 225 20 20 29 41/42/43/44

### RAPPORT D'ENQUÊTE INITIALE PILOTE RELATIF AU TRAVAIL DANS LA CACAOCULTURE

#### CONTEXTE

Le travail des enfants en général, et particulièrement le travail dans la production du cacao, fait l'objet d'une attention particulière et soutenue ces dernières années.

La Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao déploie donc depuis 2001 des efforts conséquents pour apporter une réponse multiforme et durable à la problématique posée.

Le protocole Harkin-Engel, signé en septembre 2001, constitue le cadre privilégié d'action pour traiter la question des pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture.

Aux termes du protocole, un processus de certification doit être mis en œuvre sur 50% des zones de production de cacao en Côte d'Ivoire au 1<sup>er</sup> juillet 2008. La certification est un cycle d'amélioration continue des conditions de vie et de travail dans la cacaoculture, comportant quatre étapes que sont :

- L'enquête initiale de diagnostic ;
- La publication du rapport d'enquête ;
- La mise en œuvre d'actions de protection sociale (en réponse aux résultats d'enquête) ;
- La vérification indépendante.

#### PRESENTATION DE L'ENQUETE

L'enquête initiale de diagnostic pilote a été réalisée dans les départements d'Agnibilékrou (Est), de Soubré (Sud-Ouest) et de Tiassalé (Sud). Dans ces trois (3) départements producteurs de cacao, l'enquête pilote a concerné 120 ménages dans six (6) villages. Ainsi 120 chefs de ménage, 184 enfants (de 5 à 17 ans) et 76 adultes travailleurs impliqués dans la cacaoculture ont-ils été interviewés. L'enquête s'est déroulée du 25 avril au 30 juillet 2007.

Eu égard au caractère pilote de cette enquête, deux des objectifs principaux étaient de tester la méthodologie et les outils. Ce faisant, en raison de l'étendue géographique limitée de ce pilote, les résultats obtenus ne peuvent faire l'objet d'extrapolation et ne valent que pour les départements couverts.

L'enquête a été réalisée par des enquêteurs mis à disposition par le cabinet ICK

Consulting, spécialiste d'interventions en milieu rural, et ayant précédemment mis à disposition les enquêteurs pour le Projet Pilote Système de Suivi du Travail des Enfants (SSTE) d'Oumé en 2005.

Les enquêteurs ont été formés successivement par un consultant international, puis par l'équipe du projet certification. Les thèmes de la formation comprenaient la consolidation des acquis en matière de travail des enfants, les techniques d'enquêtes, la maîtrise des questionnaires et la maîtrise de la méthodologie générale de réalisation de l'enquête.

L'analyse des données d'enquête dans le cadre du présent rapport a été réalisée par une équipe pluri disciplinaire d'experts comprenant un statisticien démographe, un sociologue et un agroéconomiste.

## PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE

- Les ménages enquêtés ont une taille moyenne de 10 personnes, dont 7 enfants. 98 % des chefs de ménage interrogés sont propriétaires de leurs parcelles. La taille moyenne des exploitations objet de l'enquête est de 7,5 ha. En outre, 86% des chefs de ménage a moins de 10 ha, dont près du tiers a moins de 4 ha.
- 97% des enfants enquêtés sont apparentés directement ou indirectement au chef de ménage (71% sont les enfants du chef de ménage). 3% des enfants n'ont aucun lien de parenté avec le chef de ménage.
- 71% des chefs de ménage interrogés n'ont jamais été à l'école.
- Du point de vue scolaire, les enfants enquêtés sont de trois catégories distinctes :
  - Les enfants actuellement à l'école (54%). Parmi eux 98 % voudraient continuer d'aller à l'école ;
  - Les enfants n'ayant jamais été à l'école (34%) ;
  - Les enfants ayant été à l'école mais l'ayant abandonnée (11%). Parmi eux, 43 % disent avoir quitté l'école en raison de leur faible rendement scolaire, 19 % parce qu'ils n'aimaient pas l'école et 14% parce qu'elle était trop éloignée. 5% disent avoir quitté l'école en raison des travaux qu'ils avaient à effectuer.
- Outre les raisons données par les enfants, l'examen des infrastructures scolaires disponibles nous apprend :
  - qu'il n'y a qu'une ou au mieux deux écoles primaires pour chacun des villages enquêtés, y compris tous les campements qui leur sont rattachés ;
  - qu'il n'y a pas de Centre d'Education Communautaire dans les villages enquêtés ;
  - qu'il n'y a pas d'établissement secondaire à proximité des villages enquêtés (la distance la plus courte jusqu'à l'établissement secondaire disponible étant de 12 km). Cette dernière information est à mettre en relation avec le fait que la catégorie d'âge [14-17] est la plus touchée par l'abandon scolaire.
- En dehors de la cacaoculture, les enfants enquêtés effectuent d'autres activités pour le compte du ménage (95% interviennent dans le vivrier, 90% dans les travaux ménagers, 67% dans les soins au bétail).

- En ce qui concerne les travaux dangereux<sup>1</sup>, 87% des enfants enquêtés sont impliqués dans au moins un travail dangereux. L'enquête montre que généralement les enfants sont impliqués :
  - dans le port de charges lourdes (84%) et dans une moindre mesure le brûlis (18%), l'épandage d'engrais chimique (14%) et l'épandage des pesticides (5%) ;
  - de façon non régulière, en termes de fréquence d'implication (sauf pour le port de charges lourdes) ;
  - pendant une ou au plus deux périodes de la campagne cacaoyère (qui en compte trois : la grande traite, la petite traite et la période de soudure).
  
- L'analyse du lien de parenté des enfants impliqués dans les travaux dangereux avec le chef de ménage montre que quelque soit l'activité concernée, ces enfants sont en majorité les enfants du chef de ménage ou d'autres types de parents (85%), et sont en outre scolarisés. Cela incline à penser que l'implication des enfants dans les travaux dangereux n'est consécutive qu'à la mise en œuvre de la reproduction sociale qui caractérise la culture d'apprentissage de nos sociétés traditionnelles en Côte d'Ivoire.
  
- Près de la moitié (47%) des enfants interrogés est impliquée dans les travaux dangereux et scolarisée ; une faible proportion (7%) des enfants interrogés est scolarisée et échappe aux travaux dangereux. Cela montre que dans l'état actuel des choses, la scolarisation n'est pas nécessairement un frein à l'implication des enfants dans les travaux dangereux.
  
- Les douleurs corporelles (73%), la migraine (58%) et les irritations sont respectivement les maux les plus ressentis par les enfants, ce qui corrobore la prédominance du port de charges lourdes et, dans une moindre mesure des travaux d'épandage de produits chimiques (engrais, pesticide). L'analyse de la fréquence de survenue des maux montre qu'en dehors des douleurs (66% « parfois » et 11% « régulièrement ») et de la migraine (61% « parfois » et 4% « régulièrement »), et dans une moindre mesure des irritations de la peau (46% « parfois » et 6% « régulièrement »), les maux ressentis sont plutôt rares et non réguliers.
  
- Malgré les maux ressentis dans le cadre du travail dangereux, la majorité des enfants interrogés ne reçoit pas de soins médicaux (64%). Tous les enfants recevant des soins les reçoivent grâce à leurs parents.
  
- 3% des enfants impliqués dans les travaux dangereux affirment être obligés de travailler même s'ils sont malades ou blessés.
  
- La modélisation de l'implication des enfants dans les travaux champêtres montre que :
  - les déterminants de cette implication sont l'âge, le sexe et l'indice de cohabitation avec les parents. Plus les enfants sont âgés, de sexe féminin et habitent avec leurs parents, plus ils sont impliqués dans les travaux

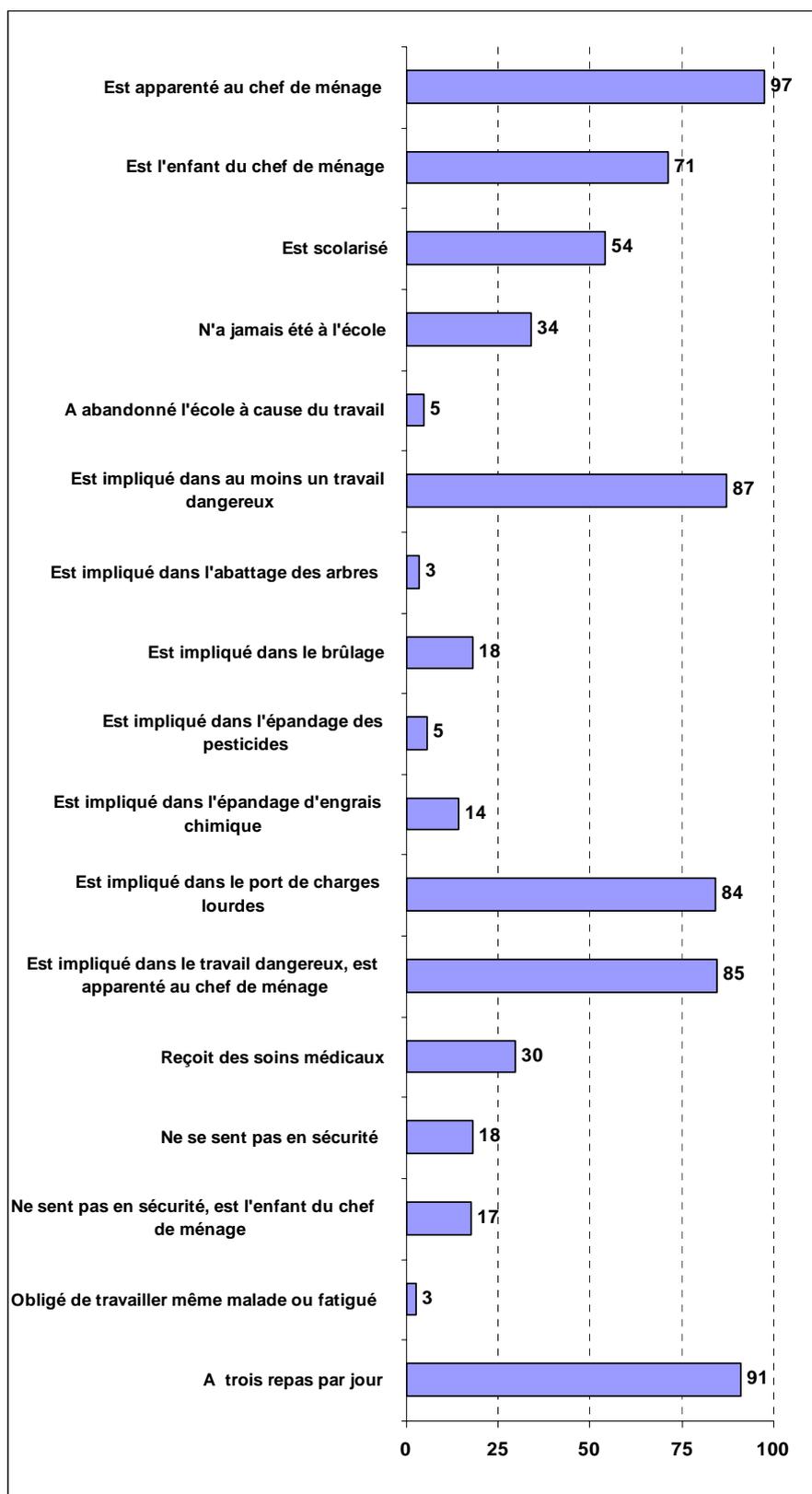
---

<sup>1</sup> Définis en Côte d'Ivoire par l'Arrêté N° 2250 du 14 mars 2005, Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, en application de la C182 de l'OIT

champêtres ;

- o les enfants ne constituent pas une force de travail significative pour la productivité de l'exploitation.
  
- Sur l'ensemble des 184 enfants interrogés, la suspicion d'un cas de traite est révélée par le fait qu'un enfant de 14 ans a dit être à la fois obligé de travailler, victime de violence, ne pas se sentir en sécurité, et ne pas avoir de liens de parenté clairs avec le chef de ménage. Les vérifications effectuées suite au signalement de cette situation n'ont pas permis de conclure à un cas de traite, au regard des critères de classification et de pré-identification utilisés lors de l'enquête pilote pour détecter les cas de traite. Cependant, cela a permis d'affiner la capacité du questionnaire d'enquête à identifier des présumés cas de traite.

## PROFIL DES ENFANTS IMPLIQUES DANS LA CACAOCULTURE (% D'ENFANTS)



Les recommandations en réponse aux résultats d'enquête se répartissent en deux grands types d'actions :

- Actions urgentes dans les départements producteurs de cacao objet de l'enquête :
  - Sensibilisation des chefs de ménage pour l'arrêt immédiat de l'implication des enfants dans les travaux dangereux ;
  - Sensibilisation des chefs de ménages pour la scolarisation des enfants en général, et des filles en particulier ;
  - Promotion et encadrement des groupes d'entraide et des groupes de prestation de service.
  
- Actions à moyen terme :
  - Création de Centres d'Education Communautaire accompagnés d'activités génératrices de revenus pour supporter leur fonctionnement, création de centres d'alphabétisation, création de centres d'apprentissage de métiers pour les enfants non scolarisés ;
  - Organisation de campagnes itinérantes de consultations et de soins de santé primaires destinés aux ménages.
  - Réhabilitation ou équipement des infrastructures scolaires existantes, études pour la construction d'infrastructures scolaires complémentaires ;
  - Réhabilitation ou équipement des infrastructures sanitaires existantes, construction d'infrastructures sanitaires complémentaires ;
  - Réhabilitation des infrastructures hydrauliques existantes, construction d'infrastructures hydrauliques complémentaires ;
  - Profilage de pistes rurales.